

DESTINATAIRES :	Tous les intervenants et intervenantes de la mission CLSC
EXPÉDITEURS :	DPD : Sabrina Joncas-Rochefort, Sylvie-Anne Gerega, Véronique Duclos-Paré, A.M. DPJASP : Joan-Line Truong, Sabrina Joncas-Rochefort, Véronique Duclos-Paré, A.M. DPSMD : Telina McKell, Sabrina Joncas-Rochefort, Véronique Duclos-Paré, A.M.
DATE :	2025-05-01
OBJET :	Cadre normatif I-CLSC – Nouveautés pour l’année financière 2025-2026

La présente est pour aviser des nouveautés provinciales apportées au Cadre normatif 2025-2026. Les changements sont effectifs à partir du 1^{er} mai 2025.

MODALITÉS PARTICULIÈRES

Intervention de groupe impliquant plusieurs intervenants

Lorsque plusieurs intervenants animent simultanément un groupe au cours d’une même rencontre, une intervention doit être consignée par chaque intervenant.

Si le plan d’intervention du groupe demande un travail en sous-groupes, une seule intervention sera consignée pour la rencontre (ex. : groupes parents-enfants).

Note de l’archiviste : Lorsqu’un groupe est offert à des usagers issus de plusieurs sous-programmes ou de différentes bases de données, chaque usager doit être comptabilisé dans un seul sous-programme et une seule base de données.

INTERVENTION

Acte de l’intervention

Ajout des codes d’acte :

- *7612 Autres actions reliées aux activités de la vie quotidienne (AVQ)
- *7731 Signalement DPJ (à saisir au dossier du jeune)
- *7920 Autres actions reliées aux activités de la vie domestique (AVD)

Modification des codes d’acte :

- 6000 Démarches pour l’usager (voir règles spécifiques pour consigner les interventions individualisées section 2.2.6)
Demandes, requêtes ou sollicitations faites par l’intervenant pour l’usager, incluant : démarches pour défendre des droits, démarches relatives au logement, signalements à la DPJ (6004), etc.

Désactivation des codes d’acte :

- ~~6004 Démarche relative au logement~~
- ~~6005 Démarche pour solutionner des problèmes financiers et matériels, incluant : démarches auprès de tout organisme subventionnaire, par exemple l’OPHQ~~
- ~~*6009 Signalement à la DPJ~~
- ~~6010 Démarches auprès des services policiers~~
- ~~*6011 Démarches auprès d’un organisme communautaire~~
- ~~*6012 Démarches pour répit-gardiennage~~
- ~~6013 Démarches pour hospitalisation~~
- ~~*6014 Démarches de demande de placement ou d’hébergement~~
- ~~6015 Démarches auprès d’autres établissements (privés et publics)~~
- ~~6016 Démarches de nature juridique, incluant : avis professionnel à la cour dans le cadre d’un suivi, requête pour régime de protection~~

Profil de l'intervention

Modification des profils d'intervention:

- 210

Services liés à une déficience physique (programme Déficience physique)

(...)

De plus, le programme-services ne s'adresse pas aux personnes ayant des incapacités temporaires ou encore à celles dont la déficience physique n'a pas d'effet sur leurs habitudes de vie. Sont également inclus les services liés au retard **significatif** du développement (incluant ~~le retard global de développement~~ les indices de retard de développement) ~~et au trouble de la communication sociale (pragmatique).~~
- 311

Services liés à une déficience intellectuelle (programme Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme)

(...)

Sont également inclus les services liés au retard **significatif** du développement (incluant le retard global de développement **ou indice de retard de développement**) et au trouble de la communication sociale (pragmatique).
- 525

Suivi postnatal mère, bébé, **père, coparent ou parent d'intention**, clientèle régulière (programme Services généraux)

Services de soutien (soins) à domicile, aide à l'allaitement maternel, aide à l'adaptation du nouveau-né, et aide pour des situations psychosociales à risque, excluant l'immunisation. Ce code est utilisé pour toute visite postnatale (intervention) se déroulant généralement jusqu'à la 6^{ème} semaine de vie. Excluant tout suivi pour l'application d'un programme SIPPE (565).

Langue de l'intervention

Modification de la définition :

Langue dans laquelle l'intervenant **ou l'interprète** du CISSS ou CIUSSS (mission CLSC) a donné le service. ~~à l'utilisateur.~~

PÉRINATALITÉ

Services spécifiques

Modification des codes des services spécifiques :

- ~~100~~

~~OLO/PCNP~~
- 110

Olo prénatal

Suivi Olo en prénatal
- 120

Olo postnatal

Suivi Olo en postnatal (après l'accouchement et jusqu'à l'âge de 2 ans de l'enfant)
- 130

Olo post et prénatal

Suivi Olo postnatal (l'enfant précédent n'a pas encore atteint l'âge de 2 ans) et en prénatal (nouvelle grossesse)

ÉPISODE DE SERVICE

Priorisation de l'assignation

Modification de la définition :

Priorité 1 : 2 jours

Présence d'un danger imminent pour l'intégrité, la santé (**physique et mentale**), la sécurité de la personne et/ou de ses proches (famille), ou le maintien à domicile est compromis **si aucune intervention n'est faite à très court terme.** ~~les besoins ne sont pas répondus.~~

Priorité 2 : 10 jours

Présence de risque d'atteinte à l'intégrité, la santé (**physique et mentale**), la sécurité de la personne et/ou de ses proches (famille), ~~ou le maintien à domicile est compromis~~ si aucune intervention n'est faite à court terme.

Priorité 3 : 30 jours

Présence de risque d'atteinte à l'intégrité, la santé (**physique et mentale**) ou la sécurité de la personne et/ou de ses proches (famille) en l'absence d'intervention à moyen terme pour l'aider à accomplir ses habitudes de vie ou pour le maintenir à domicile, **maintenir et améliorer son fonctionnement biopsychosocial ou sa participation et son intégration sociale.**

Priorité 4 : 90 jours

L'intégrité, la santé (**physique et mentale**) ou la sécurité de la personne et/ou de ses proches (famille) ne sont pas menacées à moyen terme, mais des interventions sont nécessaires pour l'aider à accomplir ses habitudes de vie et favoriser son maintien à domicile, **maintenir son fonctionnement biopsychosocial ou sa participation et son intégration sociale.**